

N° 26

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 3 AVRIL 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Laflamme, du Comité permanent des privilèges et élections, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi le 1^{er} mars 1974, le Comité a étudié le crédit 10—Directeur général des élections sous la rubrique Conseil privé du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, et a convenu d'en faire rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 1 et 2*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 3 aux Journaux*).

M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de la deuxième partie d'un rapport, par M. J. Finkelman, C.R., président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, intitulé «Employeur—Employés—Relations de travail dans la Fonction publique du Canada—Propositions de modification législative». (Document parlementaire n° 292-4/66A).

M. Reilly, appuyé par M. Baker, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-270, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique (décisions arbitrales), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rose, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-271, Loi modifiant la Loi sur l'intérêt, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 236—*M. Olausson*

1. Quel était le total, en dollars et en pourcentage du montant global des bénéfiques après impôt, des dividendes versés par les sociétés canadiennes aux sociétés mères et filiales étrangères ainsi que des bénéfiques versés par les filiales non incorporées de sociétés étrangères au Canada, par année, de 1965 à 1972 pour chacun des 37 groupes industriels et selon la taille de l'actif a) inférieur à 1 million de dollars, b) de 1 million de dollars à \$4,999,999,